



CONVENTION DE COMPTE – CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

IMPORTANT

Ce document a pour objet de détailler les conditions tarifaires générales appliquées aux produits et services proposés par la Banque Hottinguer dans le cadre de la convention de compte-titres et de la convention de compte de dépôt.

Ces conditions tarifaires entreront en vigueur à compter du 01/10/2020. Elles se substituent à l'ensemble des conditions tarifaires antérieures.

Elles sont toutes stipulées en euros et présentées TTC, sauf mention contraire, au taux de TVA en vigueur à la date de rédaction de ce document (juin 2020), soit 20 %.

Les éventuelles évolutions de TVA seront répercutées automatiquement. A ces conditions tarifaires s'ajoutent, s'il y a lieu, les impôts, taxes et commissions extérieures.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (site Banque Hottinguer)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes SMS sur la situation du compte	Non proposé
Frais de tenue de compte	150,00€ par semestre, soit 300,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Non proposé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Platinum : 500,00€ Gold : 200,00€ Classic : 100,00€ Carte prépayée : Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Non proposé
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit en France 6,00€ par opération à l'étranger
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Inclus dans la cotisation carte
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 6,00€ par virement Par internet : non proposé
Prélèvement (frais de paiement d'un prélèvement SEPA)	Frais par paiement d'un prélèvement : gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : 6,00€
Commission d'intervention	Gratuit

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE

Ouverture du compte	Gratuit
Clôture du compte	Gratuit
Certificat de dépôt de capital d'une société en formation	180,00€
Certificat de dépôt pour augmentation de capital	0,05% du montant déposé au-delà de 5 000€

RELEVES DE COMPTE

Relevé de compte espèces mensuel	Gratuit
Relevé de compte-titres mensuel ou trimestriel	Gratuit
Relevé IFI	Gratuit
Bilans de gestion	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	150,00€ semestriellement, soit pour information 300,00€ annuellement
Frais de fonctionnement d'un PEA et/ou PEA PME	Gratuit
Délivrance d'IBAN	Gratuit
Conservation du courrier à la Banque	150,00€ annuellement
Délivrance d'attestation	10,00€

SERVICES A LA BANQUE

Versement et retrait d'espèces (en euros uniquement)	Gratuit
Frais de recherche de documents	60,00€

BANQUE A DISTANCE – SERVICE INTERNET

Accès au service internet – Banque à Distance	Gratuit
Accès à tous les comptes via Money Pitch (agrégation de comptes)	12,00€ mensuellement, soit 144 € annuellement
Consultation des comptes	Gratuit
Envoi des avis d'opéré par email	Gratuit
Signature électronique	12,00 €

MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

• Réception d'un virement	Gratuit
<i>(hors frais mis à la charge par la banque émettrice ou l'émetteur et commission de change éventuelle)</i>	
• Emission d'un virement occasionnel	
Frais par virement occasionnel interne (compte à compte)	Gratuit
Frais par virement occasionnel SEPA ¹	6,00€
Frais par virement occasionnel non SEPA ¹	30,00€
<i>(hors frais de correspondance, commission de change éventuelle)</i>	
• Emission de virements permanents SEPA ¹	
Frais de mise en place d'un virement permanent	6,00€
Frais par virement permanent	6,00€
Modification	Gratuit

PRELEVEMENTS SEPA¹ / TIP (TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT)

Frais par paiement d'un TIP	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹	6,00€
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit

CARTES DE CREDIT

Carte VISA de paiement internationale à débit différé en euros ou en dollars	
Carte Platinum	500,00€
Carte Gold	200,00€
Carte Classic	100,00€
Carte Prépayée	Gratuite

CHEQUES

Délivrance du chéquier (hors frais d'envoi)	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier en recommandé avec AR	12,00€
Frais d'émission d'un chèque de Banque	25,00€
Encaissement d'un chèque payable en France	Gratuit
Encaissement d'un chèque payable à l'étranger	25,00€
<i>(hors frais de correspondants, commission de change éventuelle)</i>	
Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	25,00€

CHANGE SUR TOUTE OPERATION DE PAIEMENT

Commission de change additionnelle sur toute devise autre que l'euro	0,60% (20,00€ minimum)
--	------------------------

¹⁾ L'espace SEPA comprend les 27 pays de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, le Vatican et le Royaume-Uni.

IRREGULARITES ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Cette commission correspond à la somme perçue par la Banque suite à une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Commission d'intervention par opération	Gratuit
---	---------

OPERATIONS PARTICULIERES

Frais par saisie-attribution, avis à tiers détenteur ou opposition à tiers détenteur	250,00€
Frais par opposition administrative – ATD	10% du montant dû au Trésor Public (avec un maximum de 250,00€)

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de non-exécution d'un virement permanent pour défaut de provision ou de rejet de prélèvement ou de chèque	15,00€
---	--------

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

(Rappel : conditions tarifaires hors refacturations de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles)

DROITS DE GARDE

Commission – hors PEA.....	0,36% semestriellement, soit 0,72% annuellement
Avec un minimum de facturation par compte	60,00€ semestriellement soit 120,00€ annuellement
Commission – PEA.....	0,40% annuellement

Les droits de garde sont prélevés semestriellement à terme échu et calculés sur la base du portefeuille titres au 30 juin et 31 décembre valorisé aux derniers cours connus. Les OPC gérés par la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (ci-après « OPC gérés en interne ») sont exonérés de droits de garde.

FRAIS DE TRANSACTION SUR ORDRES DE BOURSES

- Ordres sur actions, droits de souscription et attribution, obligations convertibles ou assimilées, titres participatifs, bons de souscription :
 - Marchés de l'Union Européenne et Etats-Unis 1,20% du montant brut
(30,00€ minimum pour les ordres Euronext Paris et Growth (ex Alternext) et 72,00€ minimum pour les autres marchés)
 - Marchés de pays tiers (hors Union Européenne et Etats-Unis) 1,44% du montant brut (102,00€ minimum)
- Ordres sur emprunts d'Etat et autres obligations (hors obligations convertibles ou assimilées) :
 - Marchés français 0,72% maximum (30,00€ minimum)
 - Marchés étrangers 1,44% maximum (102,00€ minimum)
- Ordres sur EMTN..... 0,60% maximum (72,00€ minimum)
- Ordres sur autres instruments financiers Nous consulter

Les commissions sont proportionnelles et dues à chaque ordre d'achat ou de vente. Elles ne comprennent pas la commission de change, la TTF (Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes) et les taxes locales diverses.

SOUSCRIPTIONS/RACHATS D'OPC (ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF) ET ETF (EXCHANGE TRADED FUNDS – TRACKERS)

- Ordres sur OPC gérés internes..... Gratuit (hors droits d'entrée acquis à l'OPC/ l'ETF)
- Ordres sur OPC extérieurs (non gérés par la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée)
 - Commission de souscription 3,00% maximum (30,00€ minimum par ordre exécuté)
(dans le respect des maxima indiqués dans le prospectus et hors droits d'entrée acquis à l'OPC/ l'ETF)
 - Commission de rachat 30,00€ par ordre exécuté
(hors droits de sortie acquis au fonds)

Conformément à la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF II ou Markets in Financial Instruments Directive, MIFID II en anglais) et dans le cadre de la commercialisation d'OPC extérieurs (OPCVM ou FIA), les sociétés de gestion de portefeuilles partenaires peuvent verser à la société de gestion une rétrocession de leurs frais de gestion dans le cadre de Conseil en investissement non indépendant dont le taux varie selon les types d'OPC, leurs caractéristiques et leur durée de placement (les rétrocessions sur OPC externes dans le cadre des services de gestion sous mandats sont exclues dans la présente tarification). Pour votre information, les taux de rétrocession perçus par la société de gestion au 30 juin 2020 n'excèdent pas 2%. Certains OPC n'ont donné lieu à aucune rétrocession (part institutionnelle ou « clean share »). Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande.

CERTIFICATS

- Frais courants..... 2,00% annuellement maximum
- Frais de transactions sur ordre de bourse 1,20% maximum de la souscription

DIVERS

Opérations sur titres (encaissement de coupons, dividendes)

- Titres français 6,00€ (par ligne)
- Titres étrangers..... 8,40€ (par ligne)
(hors frais de correspondance, taxes ou change éventuel)

Récupération de la retenue à la source (montant minimum 200€)	30,00€
Commission de change liée à une opération	0,50% (20,00€ minimum)
Délivrance d'une carte d'admission en vue de participer à une assemblée	60,00€
Inscription et cession de titres non cotés	60,00 € (par ligne)
Transactions sur Or	2,00% du montant brut (100,00€ minimum) (hors taxes selon la législation en vigueur)

Transfert de titres vers un autre établissement – hors PEA

- Titres français 18,00€ (par ligne)
- Titres étrangers..... 78,00€ (par ligne)

Transfert de titres d'un PEA vers un autre établissement

- Titres français 15,00€ (par ligne)
- Titres non cotés 50,00€ (par ligne)
(avec un maximum de 150€ pour les PEA)

AUTRES SERVICES

Succession (frais perçus à l'ouverture du dossier)	1 200,00€
Crédit Lombard.....	Nous consulter
Cautions et Garanties émises :	
•Frais d'établissement d'acte	Nous consulter
•Commission annuelle	2,00% maximum (Avec un minimum de 200€)
Nantissement - Frais d'établissement d'acte	500,00€
Offre ou étude patrimoniale personnalisée	Nous consulter
Souscription de contrats d'assurance-vie et de capitalisation en France ou au Luxembourg.....	Nous consulter

RÉSoudre UN LITIGE

La Banque s'efforce de fournir un service de haute qualité. Toutefois, en cas de survenance de difficultés ou de litiges dans le fonctionnement du compte ou dans l'utilisation des services, la Banque a mis en place, conformément à la législation, une procédure de traitement des réclamations.

Le Client est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel par tout moyen à sa convenance : e-mail, téléphone. Il peut également adresser un courrier à l'adresse suivante : Banque Hottinguer – 63, rue de la Victoire - 75009 Paris ou un e-mail à : service_client@hottinguer.com. La Banque s'engage à lui apporter une réponse dans un délai maximal de 15 jours ouvrables et 35 jours maximum en cas d'opérations complexes, à compter de la date de réception de sa demande.

Si la réponse apportée par la Banque aux contestations relatives aux contrats et services portant sur les opérations de banque et services de paiement n'est pas satisfaisante, le Client peut saisir gratuitement, par écrit et en langue française, le Médiateur indépendant désigné par la Banque :

Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : www.lemediateur.fbf.fr

Soit par e-mail : mediateur@fbf.fr

Soit par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur - CS 151 -75422 PARIS Cedex 09.

Pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuilles, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de comptes de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi :

Soit par voie postale : Le Médiateur Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02

Soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Ce Médiateur est chargé de recommander des solutions à ces litiges, et est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Les constatations et les déclarations que le médiateur recueille ne peuvent être ni produites, ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La saisine du médiateur vaut automatiquement levée du secret bancaire en sa faveur.